



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

NOTE D'INFORMATION

4^e trimestre 2013

N° 36



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Siège - Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 3108 - DAKAR (Sénégal)
Tél. : +221 33 839 05 00
Télécopie : +221 33 823 93 35
Site internet : <http://www.bceao.int>

Directeur de Publication

Bassambié BATIONO

*Directeur de la Recherche
et de la Statistique*

Email : courrier.zdrs@bceao.int

Impression :

Imprimerie de la BCEAO
BP : 3108 - DAKAR

ISSN 08505772

Cette revue est conçue pour la seule documentation des destinataires. Bien qu'établie selon les meilleures sources, elle est diffusée sans garantie ni responsabilité de la Banque Centrale.



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

NOTE D'INFORMATION

4^e trimestre 2013

N° 36

ISSN 08505772

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	4
EVOLUTION DE L'ACTIVITE, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION PRUDENTIELLE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT DE L'UMOA	5
INFORMATIONS GENERALES	11
Communiqués de presse des Organes de l'UMOA et de la BCEAO	12
Chronologie des principales mesures de politique monétaire	17
Chronologie économique et politique des Etats de l'Union	30
LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE LA BCEAO	33

AVANT-PROPOS

La Note d'Information vise à informer trimestriellement le public sur les décisions des Organes de l'UMOA et de la BCEAO, les textes réglementant l'activité bancaire et financière approuvés au cours de la période, ainsi que sur les faits marquants de la vie économique et politique des Etats de l'Union. La situation économique et monétaire de l'Union n'est plus publiée dans cette Note. Elle est disponible dans la Note trimestrielle de conjoncture dans l'UEMOA, diffusée sur le site internet de la BCEAO.

La Banque Centrale accueillera favorablement toutes les observations et suggestions susceptibles d'améliorer la qualité et la présentation des informations contenues dans la présente publication.

Le Directeur de Publication

EVOLUTION DE L'ACTIVITE, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION PRUDENTIELLE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT DE L'UMOA

Le présent chapitre retrace l'évolution des activités des établissements de crédit de l'UMOA au 31 décembre 2013 ainsi que leur situation au regard des principales normes prudentielles. Il aborde également l'évolution récente du réseau du système bancaire et de ses activités à fin septembre 2013.

I – EVOLUTION DU RESEAU

Le système bancaire de l'UMOA comptait, au 31 décembre 2012, cent dix-neuf (119) établissements de crédit agréés, dont cent six (106) banques et treize (13) établissements financiers à caractère bancaire.

A fin septembre 2013, l'effectif des établissements de crédit a augmenté de quatre (4) unités par rapport à fin décembre 2012, à la suite de l'agrément de deux (2) banques et de l'autorisation d'installation de trois (3) succursales bancaires, dans le cadre de l'agrément unique, partiellement compensés par le retrait d'agrément d'une banque.

Entre décembre 2012 et septembre 2013, le réseau bancaire de l'UMOA a été caractérisé par les évolutions ci-après.

Au Bénin, une décision a été prise portant autorisation d'installation d'une succursale de CBAO-Groupe Attijariwafa bank, tandis que l'agrément a été retiré à African Investment Bank (AIB), en qualité de banque.

En Côte d'Ivoire, la Commission Bancaire a autorisé l'installation d'une filiale de Coris Bank, dans le cadre de la procédure de l'agrément unique.

Au Niger, une autorisation a été accordée à CBAO Groupe Attijariwafa bank pour l'ouverture d'une succursale.

Au Sénégal, un arrêté ministériel a été pris portant agrément de la Banque Nationale de Développement Economique (BNDE). En outre, la Commission Bancaire a autorisé

l'installation d'une succursale de la BCI-Mali.

Au Togo, un arrêté ministériel a été pris portant agrément de Bank Of Africa Togo en qualité de banque. En outre l'agrément a été retiré à la Banque Togolaise de Développement (BTD) en qualité de banque.

Sur le plan de la bancarisation, le nombre de comptes bancaires dans l'ensemble de l'Union s'établit à 7,9 millions en 2012. Ainsi, le taux de bancarisation, au sens strict, est ressorti à 7,57% au 31 décembre 2012.

Sur le plan de la densité du réseau, le nombre de guichets et de DAB/GAB (Distributeurs et Guichets Automatiques de Billets), s'élève respectivement à 1.949 unités et à 1.893 unités en 2012.

Par pays, la situation se présente comme suit :

- au Bénin, le taux de bancarisation ressort à 8,16%, pour 182 guichets et 197 DAB/GAB ;
- au Burkina, le taux de bancarisation s'établit à 5,89%, pour 207 guichets et 208 DAB/GAB ;
- en Côte d'Ivoire, le taux de bancarisation se situe à 11,62%, pour 557 guichets et 572 DAB/GAB ;
- en Guinée-Bissau, le taux de bancarisation se chiffre à 4,64%, pour 23 guichets et 19 DAB/GAB ;
- au Mali, le taux de bancarisation ressort à 7,78%, pour 328 guichets et 282 DAB/GAB ;
- au Niger, le taux de bancarisation s'établit à 1,90%, pour 114 guichets et 81 DAB/GAB ;
- au Sénégal, le taux de bancarisation se situe à 8,24%, pour 363 guichets et 377 DAB/GAB ;
- au Togo, le taux de bancarisation se chiffre à 9,60%, pour 175 guichets et 57 DAB/GAB.

1. Calculé sur la base de la population totale, hors les comptes ouverts dans les systèmes financiers décentralisés et les services postaux.

II - OPERATIONS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT DE L'UMOA

L'activité des établissements de crédit de l'UMOA, appréciée sur la base du total des bilans, s'est établie à 17.409,2 milliards à fin décembre 2012 contre 13.470,8 milliards en 2011, soit une progression de 3.938,5 milliards (+29,2%) contre une hausse de 1.999,9 milliards (+17,4%) en 2011. La part de marché des établissements financiers dans le total de bilans des établissements de crédit s'est légèrement améliorée en ressortant à 1,0% en 2012 contre 0,75% en 2011.

Les dépôts de la clientèle et les crédits octroyés, principales composantes des bilans des établissements de crédit, ont augmenté en 2012 respectivement de 9,0% (+1.015,8 milliards) et de 11,9% (+1.017,4 milliards).

Au cours de l'année 2012, les ressources et les emplois² des établissements de crédit de l'Union se sont accrus respectivement de 1.258,8 milliards (+9,3%) et de 1.634,8 milliards (+13,1%). Cette évolution est quasiment portée par les banques, les emplois et ressources des établissements financiers n'ayant augmenté que de 42,8 milliards et de 32,5 milliards pour s'établir respectivement à 125,4 milliards et à 125,5 milliards.

Le taux brut et le taux net de dégradation du portefeuille des établissements de crédit se sont établis respectivement à 17,0% et 7,5% en juin 2013 contre 15,9% et 6,5% en décembre 2012. En 2011, ces taux se situaient respectivement à 15,9% et 6,3%.

Les ressources des banques sont ressorties à 14.616 milliards à fin décembre 2012 contre 13.389,6 milliards au 31 décembre 2011, en augmentation de 1.226,4 milliards (+9,2%). Cette évolution marque une légère décélération du rythme de croissance des ressources qui s'affichait à 12,5% en 2011.

La principale composante des ressources des banques, à savoir les dépôts et emprunts, s'est accrue de 1.013,1 milliards (+9,0%) en passant de 11.212,5 milliards en 2011 à 12.225,6 milliards à fin décembre 2012. Pour leur part, les fonds propres des banques ont progressé de 146,6 milliards (+10,9%) en 2012, après une hausse de 15% en 2011, en relation notamment avec l'exigence réglementaire de relèvement du capital social minimum des

établissements de crédit de l'UMOA. Les autres ressources se sont également renforcées de 66,7 milliards (+8,0%) pour s'établir à 902,8 milliards au 31 décembre 2012.

Les emplois des banques se sont établis à 13.976,8 milliards au 31 décembre 2012 contre 12.385,0 milliards en 2011, soit une hausse de 1.591,8 milliards (+12,9%). Cette hausse est répartie entre les crédits (+985,4 milliards ; +11,6%) et les autres emplois (+606,4 milliards ; 15,5%).

Le rythme de progression des crédits bancaires (+11,6%) est en repli par rapport aux hausses de 14,7% en 2011 et de 13,2% en 2010. En outre, la structure des crédits reste dominée par les concours à court terme (entre 54% et 55% de l'encours global sur les trois dernières années). Les crédits à long terme ne représentent que 3,74% de l'encours total des crédits en 2012, tandis que la part relative des crédits à moyen terme se chiffre à 35,6%.

La progression des autres emplois est essentiellement localisée au niveau des titres de placement (+440,1 milliards ; +19,5%) et des immobilisations financières (+61,0 milliards ; +11,6%), constitués pour l'essentiel de bons et obligations du Trésor.

La qualité du portefeuille de crédits des banques de l'Union, appréciée sur la base du taux brut de dégradation, s'est détériorée de 0,1 point de pourcentage pour se situer à 16,0% à fin décembre 2012. Le taux net s'est également détérioré de 0,2 point de pourcentage pour s'établir à 6,5%, traduisant une légère baisse du niveau de provisionnement des créances en souffrance.

Le taux brut de dégradation du portefeuille des banques est supérieur à la moyenne de l'Union au Bénin (18,6%), en Guinée-Bissau (24,1%), au Mali (21,0%), au Niger (17,1%) et au Sénégal (16,4%).

La trésorerie³ des banques a baissé de 365,4 milliards par rapport à son niveau en 2011, pour se situer à 639,2 milliards à fin décembre 2012. Elle reflète une progression des emplois plus accentuée que celle des ressources.

Les ressources et les emplois des établissements financiers ont augmenté de 32,5 milliards et de 42,8 milliards pour s'établir

respectivement à 125,5 milliards et 125,4 milliards.

La trésorerie des établissements financiers, structurellement déficitaire, est ressortie excédentaire de 10,4 milliards à fin décembre 2011 et de 0,1 milliard en 2012, après un déficit de 6,0 milliards enregistré en 2010.

Sur le premier semestre de l'année 2013, l'activité des banques a poursuivi sa dynamique, les ressources et les emplois ayant progressé respectivement de 3,8% (+549,6 milliards) et de 6,3% (+882,9 milliards) par rapport à leur niveau de décembre 2012. L'augmentation des ressources est principalement tirée par les dépôts et emprunts (+536,9 milliards ; + 4,4%). La progression des emplois est induite par les autres emplois (+498,9 milliards ; +11 %), notamment les titres de placement et les crédits à la clientèle. Dans ce sillage, la trésorerie des banques a poursuivi sa baisse (-333,3 milliards) pour ressortir à 305,9 milliards au 30 juin 2013.

Les taux brut et net de dégradation du portefeuille des banques se sont détériorés respectivement de 1,1 et 1,0 point de pourcentage pour ressortir à 17,0%, et 7,4% au 30 juin 2013.

III - RESULTATS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU TITRE DE L'EXERCICE 2012

Au terme de l'exercice 2012, le produit net bancaire des établissements de crédit s'est accru de 145,1 milliards (+14,7%), en rapport notamment avec une hausse plus prononcée des produits bancaires (+178,5 milliards ; +12,2%) que des charges bancaires (+33,4 milliards ; +6,9%).

Le résultat net a progressé de 20,1 milliards (+15,5%) par rapport à 2011.

3.1. Evolution globale des produits et des charges bancaires

Les produits bancaires des établissements de crédit se sont élevés à 1.645,3 milliards à fin décembre 2012, en hausse de 178,5 milliards (+12,2%) par rapport à 2011. Ils sont principalement constitués des produits sur les opérations avec la clientèle (1.071,3 milliards ;

65,1%), des autres produits bancaires (285,8 milliards ; 17,4%) et des produits sur les opérations sur titres et diverses (174,4 milliards ; 10,6%). La progression ainsi enregistrée est liée principalement à une consolidation des produits d'intérêts et commissions générés par les opérations de crédit avec la clientèle (+143,3 milliards ; +15,4%), des opérations sur les titres de placement (+27,2 milliards ; +18,5%).

Les charges d'exploitation supportées par les établissements de crédit sont ressorties à 514,9 milliards en 2012, en augmentation de 33,4 milliards (+6,9%) par rapport à 2011, induite essentiellement par les intérêts versés à la clientèle (+27,4 milliards) et les charges sur les opérations de trésorerie (+19,3 milliards). Les autres charges d'exploitation ont enregistré des baisses sur la période.

3.2. Soldes caractéristiques de gestion

Le produit net bancaire (PNB)⁴ des banques et établissements financiers est passé de 985,3 milliards en 2011 à 1.130,4 milliards en 2012, soit une hausse de 145,1 milliards (+14,7%), après celle de 12,3% enregistrée en 2011. Il se compose essentiellement des marges nettes sur les opérations avec la clientèle (817,5 milliards), les opérations sur titres de placement (167,2 milliards) et les opérations de change, de hors bilan et de prestations diverses (150,0 milliards).

Le résultat brut d'exploitation⁵ s'est établi à 390,6 milliards, en hausse de 72,1 milliards (+22,6%) par rapport à l'année 2011, en liaison essentiellement avec une augmentation du produit net bancaire (+143,8 milliards) plus importante que celle des frais généraux (+69,4 milliards).

Le résultat d'exploitation⁶ s'est également inscrit en hausse de 41,7 milliards (+23,3%) pour s'établir à 221,3 milliards au terme de l'exercice 2012, après déduction des dotations nettes aux provisions (101,7 milliards) et des pertes sur créances irrécouvrables (68,3 milliards). Comparativement à l'année 2011, il a été observé une hausse de 41,4 milliards des dotations nettes aux provisions et une baisse de 11,1 milliards des pertes sur créances irrécouvrables.

2. Les ressources et les emplois sont déterminés à partir des éléments du bilan (Actif/Passif) hors trésorerie.

3. Trésorerie = (Ressources - emplois).

Le résultat net⁷ cumulé des banques et établissements financiers à caractère bancaire est ressorti bénéficiaire de 149,9 milliards sur l'année 2012, réparti entre les banques (146,2 milliards) et les établissements financiers à caractère bancaire (3,7 milliards). Il est ainsi en hausse de 20,1 milliards (+15,5%) par rapport à l'exercice 2011 et de 33,7 milliards (+31,2%) par rapport à 2010. Ce profil excédentaire a été noté dans tous les pays de l'Union, à l'exception du Bénin où le résultat net est passé d'un bénéfice de 16,2 milliards en 2011 à un déficit de 1,0 milliard en 2012. En Guinée-Bissau, le résultat net a enregistré une baisse de 3,2 milliards pour s'établir à 0,9 milliard.

Quatre-vingt-quatre (84) établissements de crédit dont soixante-quinze (75) banques ont été bénéficiaires au cours de l'exercice 2012 pour des montants variant entre 12,0 millions et 16,0 milliards. L'exploitation est ressortie déficitaire pour 33 établissements (dont 29 banques), répartis entre le Bénin (4), le Burkina (3), la Côte d'Ivoire (11), le Mali (4), le Niger (4), le Sénégal (4) et le Togo (3). Le montant des pertes a varié entre 22 millions et 18 milliards.

3.3. Marges bancaires

La marge sur les opérations avec la clientèle est ressortie à 10,1% sur l'exercice 2012, en légère baisse de 0,2 point de pourcentage par rapport à l'année 2011 mais au même niveau qu'en 2010. Le taux d'intérêt moyen appliqué aux crédits à la clientèle est ressortie à 12,3% à fin 2012. Ce taux, qui était le même en 2010, est en baisse de 0,2 point de pourcentage par rapport à 2011. Le taux moyen de rémunération des comptes créditeurs de la clientèle est, quant à lui, inchangé à 2,2%.

S'agissant des opérations de trésorerie, la marge est demeurée négative de 2,6%, le taux moyen des ressources de trésorerie s'étant établi à 3,6% pour un taux moyen des prêts de même nature de 1,3%. Cette situation est en phase avec le recours important des établissements de crédit aux guichets de refinancement de la Banque Centrale.

En définitive, la marge globale, représentant la différence entre le rendement moyen des prêts

de toute nature et le coût moyen des capitaux empruntés, est resté stable à 7,4% entre 2011 et 2012.

3.4. Principaux ratios d'exploitation

Le coefficient net d'exploitation⁸, qui mesure le niveau d'absorption du produit net bancaire par les frais généraux, s'est dégradé de 1,7 point de pourcentage en 2012 pour s'établir à 59,5%.

Le ratio "frais du personnel sur frais généraux" est passé de 45,0% en 2011 à 42,1% en 2012.

L'effort net de provisionnement⁹, qui permet d'apprécier l'impact des provisions sur le compte de résultat, s'est inscrit en hausse de 6,5 points de pourcentage par rapport à 2011, en ressortant à 26,5% en 2012.

Le coefficient de rentabilité¹⁰, qui mesure le rendement des fonds propres par rapport au résultat net a augmenté de 0,3 point de pourcentage, en ressortant à 10,6% en 2012. Cette évolution traduit une amélioration du rendement, nonobstant une hausse de 160,1 milliards soit 11,5% des fonds propres. Elle reflète également l'incidence de la dégradation de la rentabilité de l'exploitation des établissements du Bénin (-0,7) et de la baisse de ceux de la Guinée-Bissau (4,6%), dont l'impact a été compensé par une bonne rentabilité dans les autres pays [Burkina (24,9%), Mali (11,4%), Sénégal (10,3%), Togo (10,2%), Côte d'Ivoire (8,5%), et Niger (8,2%)].

IV – RESPECT DES NORMES PRUDENTIELLES

Sur la base des données disponibles, au 31 mars 2013, les fonds propres de base des établissements de crédit de l'Union ressortaient à 1.060,4 milliards au 31 décembre 2012. Relativement à la norme de représentation du capital social minimum qui lui est associée, 77% de l'effectif des établissements sont en conformité.

Les fonds propres effectifs cumulés de l'ensemble du système bancaire de l'UMOA sont estimés à 1.155,9 milliards. Les risques pondérés sont évalués à 10,442,7 milliards. Il

4. **PNB** = Produits bancaires – charges bancaires.

5. **Résultat brut d'exploitation** = PNB – frais généraux - amortissements.

6. **Résultat d'exploitation** = Résultat brut d'exploitation – dotations aux provisions – pertes sur créances irrécouvrables.

en ressort un ratio moyen «fonds propres sur risques» de 11,07% contre 10,9% à fin décembre 2011 et 11,4% en 2010, pour une norme minimale de 8%.

Environ 76% des établissements de crédit de l'UMOA respectent ce ratio contre 73% en 2011. En considérant les taux moyens par pays, seule la Côte d'Ivoire affiche un ratio moyen de couverture des risques (6,67%) inférieur à la norme réglementaire (8%).

La norme de limitation des risques sur une même signature, fixée à 75% des fonds propres effectifs, est respectée par 55% des établissements de crédit contre 54% en 2011. Celle liée au total des engagements atteignant 25% des fonds propres effectifs est respectée par 83% des établissements contre 75% en 2011.

Au 31 mars 2013, le pourcentage de banques et établissements financiers à caractère bancaire respectant la norme de liquidité est en hausse (61%) comparativement à fin décembre 2011 (59%), en relation avec la baisse de la norme de 75% à 50%.

Concernant le ratio de couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables, il est respecté par 68% de l'effectif au 31 mars 2013 contre 54% en 2011.

V – SUIVI DES LIQUIDATIONS

Le suivi des liquidations porte sur les établissements de crédit fermés à l'issue de la crise bancaire des années 1980, sauf pour le Togo, où il s'étend à la récente opération de titrisation, par l'Etat, des créances en souffrance de certaines banques. Il ressort des informations disponibles, les principales conclusions ci-après.

Les recouvrements de créances gelées ainsi que les remboursements des dépôts n'ont pas connu d'évolution significative dans l'ensemble. Par pays, la situation se présente comme suit.

Au Bénin, l'encours des créances gelées des banques liquidées ressort à 53,8 milliards au 31 juillet 2013, après des recouvrements cumulés de 2,2 milliards (4,09%), effectués par

la Cellule qui en a la charge. L'encours des dépôts gelés s'est établi à 10,6 milliards, après des remboursements de 0,8 milliard.

Au Burkina, l'encours des créances gelées ressort à 49,8 milliards au 30 septembre 2009, après des recouvrements cumulés de 14,4 millions effectués par la Cellule qui en a la charge. Depuis cette date, aucune information n'a été fournie par la structure chargée des recouvrements.

En Côte d'Ivoire, le montant des recouvrements s'est élevé à 126 millions au 30 juin 2013. S'agissant des dépôts gelés, aucun remboursement n'est intervenu sur la période.

Au Mali, le montant cumulé des recouvrements des créances gelées est ressorti à 16,8 milliards au 30 juin 2012, sur un montant initial évalué à 68,1 milliards, soit un taux de recouvrement de 24,7%.

Au Niger, les structures en charge des établissements en liquidation n'ont transmis aucune information sur l'évolution des opérations de recouvrement et de remboursement des déposants, au cours de l'année 2012 et du premier semestre 2013.

Au Sénégal, les recouvrements effectués par la Société Nationale de Recouvrement (SNR) d'octobre 1991 à juin 2011 se sont élevés à 61,0 milliards. Pour leur part, les dépôts remboursés se chiffraient à 38,5 milliards sur la même période. Au cours des trois dernières années, les recouvrements n'ont porté, en moyenne, que sur 1,0 milliard par an et les remboursements de dépôts sur 0,15 million. La SNR n'a pas communiqué d'informations nouvelles à la Banque Centrale.

Au Togo, le montant cumulé des recouvrements des créances gelées ressort à 0,1 milliard au 30 juin 2012 sur un montant initial de 4,4 milliards, soit un taux de recouvrement de 2,3% depuis octobre 1992. En ce qui concerne les 520 millions de dépôts gelés, aucun remboursement n'est intervenu en faveur du public sur la période. Pour rappel, un montant de 336 millions avait été remboursé à l'Etat le 30 juin 2005.

7. **Résultat net** = Résultat d'exploitation +/- résultat exceptionnel – fonds pour risques bancaires généraux – impôt sur le bénéfice.

8. **Le coefficient net d'exploitation** = Frais généraux / produit net bancaire.

9. **L'effort net de provisionnement** = Dotations nettes aux provisions / résultat brut d'exploitation.

10. **Le coefficient de rentabilité** = Résultat net / fonds propres nets.

Par ailleurs, en septembre 2008, l'Etat togolais a racheté et titrisé des créances bancaires en souffrance de plusieurs banques, d'un montant global de 86,4 milliards. Les recouvrements effectués s'élèvent à 1,2 milliard, soit un taux de recouvrement de 1,4% au 31 mars 2012.

L'effectif des banques et établissements financiers a peu varié en 2012. En 2013, le réseau s'est consolidé de quatre (4) unités, à la faveur d'implantations dans le cadre de l'agrément unique, en particulier de succursales.

Le taux de bancarisation est ressorti à 7,57%. L'activité des établissements de crédit de l'Union, mesurée par le total des bilans, a affiché une hausse de 29,2% au 31 décembre 2012. Cette tendance s'est poursuivie au cours

du premier semestre de l'année 2013.

La qualité du portefeuille des établissements de crédit s'est légèrement dégradée pour ressortir à 16,0% à fin décembre 2012 et 17,0% à fin juin 2013.

Au niveau de l'exploitation, le produit net bancaire s'est nettement consolidé (+14,7%).

Le résultat net des banques et établissements financiers est ressorti bénéficiaire de 149,9 milliards au 31 décembre 2012 contre 129,8 milliards en 2011.

Le coefficient de rentabilité s'est amélioré de 0,3 point de pourcentage, en ressortant à 10,6% en 2012.

INFORMATIONS GENERALES

COMMUNIQUE DE PRESSE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION

(Bamako, le 19 décembre 2013)

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) s'est réuni en session ordinaire, le jeudi 19 décembre 2013, dans les locaux de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Bamako, en République du Mali, sous la présidence de Madame BOUARE Fily SISSOKO, Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Mali, son Président en exercice.

Ont également pris part à ces travaux, Monsieur Cheikhe Hadjibou SOUMARE, Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Christian ADOVELANDE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et Monsieur Jeremias António da CRUZ PEREIRA, Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Au titre de la BCEAO, examinant la situation économique et monétaire récente, les Ministres se sont félicités des performances de l'Union en matière de croissance économique et d'inflation. Selon les dernières estimations, le Produit Intérieur Brut de l'Union est attendu en hausse de 6,0% en 2013, confirmant la dynamique de croissance élevée dans laquelle les Etats membres sont engagés depuis 2012 dans la perspective d'une réduction durable de la pauvreté. Quant à l'inflation, elle ressortirait en moyenne à 1,6% en 2013 contre 2,4% en 2012. Les résultats satisfaisants de la campagne agricole ont conforté la décélération des prix à la consommation amorcée au début de l'année 2013.

S'agissant des perspectives pour 2014, le Conseil a noté que l'amélioration progressive de l'activité à l'échelle mondiale, en particulier dans les économies avancées, crée des conditions plus favorables à une consolidation des performances macroéconomiques de l'Union. En effet, les projections tablent sur une progression du Produit Intérieur Brut de l'Union en volume de 7,0% en 2014. L'inflation demeurerait globalement modérée eu égard à l'incidence positive attendue de l'accroissement de l'offre de produits alimentaires et aux faibles pressions liées à l'inflation importée.

Les Ministres ont cependant exhorté les Etats membres à poursuivre les efforts d'accroissement des investissements dans les infrastructures de base et les secteurs sociaux afin d'atteindre les objectifs de croissance visés à court et moyen terme. A cet égard, le Conseil a salué les initiatives prises par la Banque Centrale en vue d'améliorer les conditions de mobilisation d'importantes ressources à long terme sur le marché financier régional aux fins de la réalisation des investissements requis.

En application des dispositions de l'article 11 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine, le Conseil a désigné le Ministre chargé des Finances de la République du Niger comme Président du Conseil des Ministres pour la période 2014-2015 et exprimé ses remerciements au Ministre des Finances de la République du Mali pour le travail accompli à la tête du Conseil durant son mandat qui s'achève.

Au titre de la Commission Bancaire de l'UMOA, le Conseil des Ministres a pris connaissance des conclusions des travaux de la quatre-vingt quatorzième (94^e) session de la Commission Bancaire de l'UMOA, tenue le 13 décembre à Dakar.

Au titre du Conseil Régional, le Conseil des Ministres a examiné et approuvé le budget de l'exercice 2014.

Par ailleurs, le nouveau Secrétaire Général du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers a été présenté aux membres du Conseil des Ministres suite à sa nomination et sa prise de fonction, le 4 novembre 2013 pour un mandat de 5 ans. Le Conseil des Ministres a félicité Monsieur Mory SOUMAHORO pour sa nomination au poste de Secrétaire Général du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers de l'UMOA et lui a souhaité plein succès dans l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil a, en outre, pris connaissance de l'évolution des activités du marché financier régional de 1998 au 31 octobre 2013 et au cours du troisième trimestre 2013. Le Conseil

des Ministres a également pris connaissance du rapport annuel du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers au titre de l'année 2012.

Au titre de la BOAD, le Conseil a approuvé la proposition de renforcement en ressources et les Perspectives Financières Actualisées 2013-2017 de l'Institution. Les Ministres ont pris connaissance des différents dossiers concernant notamment le projet de budget programme 2014-2016, l'état de recouvrement des créances sur prêts de la BOAD au 30 novembre 2013, la situation des ressources du Fonds de bonification de la BOAD, l'état d'avancement de la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Directeur Informatique de la BOAD, la poursuite du projet de notation de la BOAD et le relevé des décisions de la quatre-vingt et onzième (91^e) réunion du Conseil d'Administration de la BOAD, tenue à Bamako le 17 décembre 2013.

Au titre de la Commission de l'UEMOA, le Conseil a noté qu'en dépit des efforts déployés en matière de convergence nominale, les performances ont été mitigées, empêchant ainsi la réalisation de la masse critique nécessaire à l'entrée en phase de stabilité après l'horizon 2013.

Le Conseil a invité la Commission à finaliser la réflexion en cours sur le renforcement du dispositif institutionnel de la surveillance

multilatérale et à soumettre à court terme à son examen, les nouvelles propositions retenues avec les États membres.

Au terme de l'examen des programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité au titre de la période 2014-2018, le Conseil a adopté les projets de décisions y relatives.

Le Conseil a adopté le projet de décision portant modalités de mise en œuvre de la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires. L'application de cette décision permettra un suivi régulier, une accélération de la mise en œuvre des textes communautaires et une plus grande implication politique au niveau des États membres.

Les Ministres, très sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour à Bamako, ont exprimé à son Excellence, Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République du Mali, au Gouvernement ainsi qu'au peuple maliens, leur sincère et profonde gratitude.

Fait à Bamako, le 19 décembre 2013

Le Président du Conseil des Ministres

BOUARE Fily SISSOKO

COMMUNIQUE DE PRESSE DU COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE DE LA BCEAO

(Dakar, le 9 décembre 2013)

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu, le lundi 9 décembre 2013, sa quatrième réunion ordinaire au titre de l'année 2013, dans les locaux du Siège de la BCEAO à Dakar, en République du Sénégal, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Le Comité a passé en revue les développements économiques et financiers au plan international et régional depuis sa dernière réunion tenue le 4 septembre 2013 ainsi que les perspectives à moyen terme en matière de stabilité des prix et de croissance économique dans l'Union.

Au plan international, le Comité a relevé des divergences dans la dynamique de croissance entre les pays avancés où la reprise se consolide et les pays émergents dont le rythme d'expansion demeure en deçà des performances enregistrées les années précédentes.

Sur le plan régional, les dernières prévisions attestent une bonne résilience des économies de l'Union, malgré une conjoncture internationale peu favorable. Les estimations situent la croissance du Produit Intérieur Brut en volume à 6,0% en 2013, après 6,5% en 2012. En 2014, elle atteindrait 7,0%. La poursuite des investissements publics ainsi que le regain de dynamisme attendu des investissements privés seraient les principaux moteurs de cette croissance.

Au titre de l'évolution des prix à la consommation, le Comité a relevé la poursuite de la décélération de l'inflation. Le taux d'inflation se stabiliserait en octobre et novembre 2013 à 0,7% en glissement annuel. Si cette tendance se confirme en décembre, le taux d'inflation moyen annuel de l'Union devrait ressortir à 1,6% contre 2,4% en 2012. A moyen terme, les perspectives tant à l'échelle internationale que régionale ne laissent pas entrevoir de tensions inflationnistes particulières. Les nouvelles prévisions situent le taux d'inflation dans l'Union à 1,7% en glissement annuel au quatrième trimestre 2014.

Examinant l'évolution des conditions monétaires, le Comité a noté la poursuite de la détente des taux d'intérêt sur les différents compartiments du marché monétaire. Ainsi, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidités à une semaine est ressorti à 2,54% à fin octobre 2013, en baisse de 27 points de base par rapport à juin 2013. Sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire, le taux d'intérêt moyen pondéré des opérations est passé de 3,13% en juin 2013 à 3,05% à fin octobre 2013. La même tendance a été observée sur le marché de la dette publique. Le taux moyen pondéré des bons du Trésor à un an a baissé de 26 points de base pour ressortir à 4,51% en octobre 2013.

Au terme de son analyse, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidités reste fixé à 2,50% et celui du guichet de prêt marginal à 3,50%. Le Comité a, en outre, décidé de laisser inchangé le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012.

Les membres du CPM ont, par ailleurs, examiné et approuvé l'admissibilité au refinancement de la BCEAO des emprunts obligataires émis par les Trésors publics du Niger et du Togo sur le marché financier régional. Le CPM a également marqué son accord pour l'admissibilité des obligations de la Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire aux guichets de refinancement de la BCEAO.

Le Comité s'est félicité des initiatives prises pour donner une nouvelle impulsion à l'approfondissement du marché de la dette publique et exploiter au mieux le potentiel de financement disponible à l'échelle régionale, en vue de soutenir la réalisation des investissements publics dans l'Union. A ce titre, le Comité a noté l'orientation adoptée par les Etats, visant à allonger la maturité moyenne de leur endettement sur ce marché pour la mettre en adéquation avec les investissements à long terme qu'ils financent.

Pour accompagner ce processus, le CPM a autorisé la Banque Centrale à créer un guichet spécial de refinancement des titres publics comme privés, dont la maturité excède 5 ans.

Fait à Dakar, le 9 décembre 2013

Le Président du Comité de Politique Monétaire

Tiémoko Meyliet KONE

COMMUNIQUE DE PRESSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BCEAO

(Bamako, le 18 décembre 2013)

Le Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) s'est réuni, le mercredi 18 décembre 2013, dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako, en République du Mali, sous la présidence de Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Les membres du Conseil ont examiné et approuvé le budget de l'Institut d'émission pour l'exercice 2014.

En outre, ils ont pris connaissance des conclusions des travaux du Comité d'Audit de la BCEAO, qui a tenu sa sixième session ordinaire, le mardi 17 décembre 2013, à l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako, à

l'effet notamment d'approuver le programme de contrôle des structures de la Banque Centrale pour l'année 2014 ainsi que le programme de travail dudit Comité, au titre de la même année.

Les membres du Conseil d'Administration de la BCEAO tiennent à exprimer aux Autorités et au peuple maliens, leurs remerciements pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour.

Fait à Bamako, le 18 décembre 2013

Le Président du Conseil
d'Administration de la BCEAO

Tiémoko Meyliet KONE

CHRONOLOGIE DES PRINCIPALES MESURES DE POLITIQUE MONETAIRE ADOPTÉES PAR LA BCEAO ENTRE 2002 ET DECEMBRE 2013

7 janvier 2002

La Banque Centrale a procédé, valeur 7 janvier 2002, à son premier appel d'offres d'émission de bons au titre de l'année 2002. A cet effet, 400 bons d'une valeur nominale globale de 20 milliards et d'une durée de deux semaines ont été mis en adjudication. L'appel d'offres a enregistré la participation de six intervenants, dont les soumissions d'un montant total de 17,3 milliards ont été retenues à hauteur de 16,8 milliards. Le taux marginal est ressorti à 5,00%.

16 avril 2002

La Banque Centrale a relevé de 3,00% à 9,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques au Mali, à compter de la période de constitution qui a commencé le 16 avril 2002. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA se sont établis comme suit, pour compter du 16 avril 2002 :

- Bénin : 9,00% ;
- Burkina : 3,00% ;
- Côte d'Ivoire : 5,00% ;
- Guinée Bissau : 3,00% ;
- Mali : 9,00% ;
- Niger : 5,00% ;
- Sénégal : 9,00% ;
- Togo : 3,00%.

S'agissant des établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,0% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

7 juillet 2003

Au regard des résultats favorables enregistrés en matière de maîtrise de l'inflation et, d'une manière générale, de stabilité monétaire, la Banque Centrale a décidé de réduire ses taux directeurs de 100 points de base, à compter du lundi 7 juillet 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 6,50% à 5,50% et le taux de pension de 6,00% à 5,00%.

Cet assouplissement de la politique des taux d'intérêt a été l'expression de la confiance de

l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier de l'Union à assurer le financement sain et adéquat de la relance de l'économie régionale. Il a accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO. Enfin, ce desserrement monétaire a traduit la confiance du secteur privé, des épargnants, des investisseurs et des institutions financières dans la solidité des mécanismes de fonctionnement de l'Union Monétaire.

20 octobre 2003

L'examen de la conjoncture économique, monétaire et financière laissant apparaître des signes encourageants de reprise de l'activité économique dans la plupart des Etats de l'Union, une confirmation de la décélération des prix et une consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 20 octobre 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,50% à 5,00% et le taux de pension de 5,00% à 4,50%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à contribuer au financement sain et à un moindre coût de la relance de l'activité économique dans les Etats membres. Elle a également accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO.

16 mars 2004

La Banque Centrale a relevé de 9,00% à 13,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques du Bénin, à compter de la période de constitution commençant le 16 mars 2004. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans

l'UMOA sont établis comme suit, pour compter du 16 mars 2004 :

- Bénin : 13,00%
- Burkina : 3,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 5,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

22 mars 2004

Au regard des évolutions favorables constatées au niveau de l'orientation de l'activité économique, de la maîtrise de l'inflation et de la consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 22 mars 2004. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,00% à 4,50% et le taux de pension de 4,50% à 4,00%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire, après les baisses de 150 points de base des taux directeurs en 2003, traduisait la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à soutenir la reprise économique constatée dans les Etats membres de l'Union, par un financement à un moindre coût. Elle visait également à encourager les initiatives d'investissements nécessaires à la consolidation de l'activité économique.

16 juin 2005

La Banque Centrale a relevé les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques de 13,00% à 15,00% au Bénin, de 3,00% à 7,00% au Burkina et de 5,00% à 9,00% au Niger, à compter de la période de constitution commençant le 16 juin 2005. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont fixés comme suit, pour compter du 16 juin 2005 :

- Bénin : 15,00%
- Burkina : 7,00%

- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 9,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

24 août 2006

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a relevé ses taux directeurs de 0,25 point de pourcentage à partir du 24 août 2006. A compter de cette date, le taux de pension est passé de 4,00% à 4,25% et le taux d'escompte de 4,50% à 4,75%.

Cette décision qui vise à conforter la contribution de la politique monétaire à la stabilité macroéconomique, s'inscrit dans un contexte marqué par les inquiétudes suscitées notamment par l'évolution prévisible des prix au sein des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), de nature à entraver la réalisation de l'objectif de stabilité des prix et, par conséquent, d'une croissance économique saine et durable. Le relèvement des taux directeurs de la BCEAO contribue à la maîtrise de l'inflation au sein de l'UMOA et, partant, à la sauvegarde de la compétitivité des économies des Etats membres.

1^{er} trimestre 2007

La conduite de la politique monétaire, au cours des trois premiers mois de l'année 2007, a été marquée notamment par le retour de la Banque Centrale sur le marché monétaire, avec le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités.

A travers la reprise de ses opérations le 5 février 2007, la BCEAO avait pour objectif de contenir les effets d'une diminution sensible de la liquidité bancaire en fin d'année 2006 sur le loyer de l'argent. Ces opérations devaient permettre de créer les conditions d'un recyclage optimal des disponibilités sur le marché interbancaire et de préserver la cohérence de la hiérarchie des taux sur le marché des capitaux à court terme. Au terme du premier trimestre 2007, la Banque Centrale a organisé sept appels d'offres d'injection de

liquidités. Les soumissions reçues ont évolué entre 18,1 et 40,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,975% à 5,500%.

2^e trimestre 2007

Au cours du deuxième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités. Au terme de ce trimestre, treize appels d'offres d'injection de liquidités ont été organisés. Les soumissions reçues ont évolué entre 21,3 et 47,2 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 4,0000% à 4,3500%.

3^e trimestre 2007

Durant le troisième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. L'Institut d'émission a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à trente-trois le nombre total de ces opérations depuis leur reprise à compter du 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 11,7 et 41,7 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,0000% à 4,2000%.

4^e trimestre 2007

Au cours du quatrième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à quarante-six le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 29,9 et 97,8 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,3000% à 5,0000%.

1^{er} trimestre 2008

Durant le premier trimestre 2008, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à cinquante-neuf le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 65,1 et 135,5 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué à la baisse, en se situant dans un intervalle de 2,7500% à 4,4000%, contre une plage de 3,3000% à 5,0000% le trimestre précédent.

2^e trimestre 2008

Poursuivant ses interventions sur le marché monétaire au cours du deuxième trimestre 2008, la Banque Centrale a organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à soixante-douze le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 97,8 et 147,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,7500% à 4,2500%, contre une plage de 2,7500% à 4,4000% le trimestre précédent.

3^e trimestre 2008

Au cours du troisième trimestre 2008, la BCEAO, tenant compte des risques pesant sur la stabilité des prix au sein de l'Union, a décidé, à compter du 16 août 2008, du relèvement d'un demi ($\frac{1}{2}$) point de pourcentage de son principal taux d'intervention, en l'occurrence le taux de pension, pour le porter de 4,25% à 4,75%. Le taux d'escompte a été fixé à 6,75%.

En outre, la BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités. Le montant mis en adjudication est resté stable à 100,0 milliards entre le 30 juin 2008 et le 30 septembre 2008. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,9720% à 4,5682%, contre une plage de 3,9407% à 4,2331% le trimestre précédent.

4^e trimestre 2008

Dans le contexte du quatrième trimestre 2008 marqué par le début des répercussions de la crise financière sur l'activité économique, un niveau encore élevé de l'inflation et un rythme de croissance relativement soutenu des crédits à l'économie, la Banque Centrale a maintenu inchangé son principal taux directeur. Ainsi, le taux de pension est demeuré à 4,75%, son niveau en vigueur depuis le 16 août 2008.

En outre, la Banque Centrale a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités, en portant le montant mis en adjudication de 100,0 milliards le 30 septembre 2008 à 160,0 milliards le 31 décembre 2008. La conduite de ces opérations par la Banque Centrale a contribué à satisfaire les besoins en ressources des banques et à limiter les tensions sur les taux.

1^{er} trimestre 2009

La conduite de la politique monétaire, au cours du premier trimestre 2009, a été marquée par le renforcement du cadre opérationnel de la BCEAO sur le marché monétaire, qui s'est traduit depuis le 19 février 2009 par l'activation du guichet d'appels d'offres à un mois, en sus de celui à une semaine.

Ces actions de la BCEAO visaient à rassurer les banques sur la volonté de la Banque Centrale à couvrir leurs besoins de liquidité. Elles ont, par ailleurs, contribué à faire évoluer, en mars 2009, les taux du marché interbancaire à une semaine dans l'intervalle compris entre le taux minimum de souscription et celui de la pension. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,71% en mars 2009, contre 4,87% en février 2009 et 6,02% en décembre 2008, se situant entre le taux minimum des appels d'offres à une semaine (3,7500%) et celui de la pension (4,7500%). Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,8068% à 4,7490%, contre une plage de 4,4986% à 4,7435% le trimestre précédent.

2^e trimestre 2009

La conjoncture économique et financière de l'Union durant le deuxième trimestre 2009 a été marquée par la détérioration des perspectives de croissance et l'apparition de tensions sur les finances publiques, dans un contexte d'atténuation des pressions inflationnistes et de ralentissement de la progression de l'encours des crédits à l'économie.

Dans ce contexte, la BCEAO a procédé à une baisse de 0,50 point de pourcentage de ses taux directeurs. Ainsi, à compter du 16 juin 2009, le taux de pension a été ramené de 4,75% à 4,25% et le taux d'escompte qui sert de référence en matière de pénalité, de 6,75% à 6,25%. Cette baisse des taux directeurs de la Banque Centrale devrait ainsi donner aux banques une marge de réduction de leurs taux débiteurs.

Par ailleurs, dans le souci de renforcer le signal envoyé au marché à travers la baisse des taux directeurs et d'accroître la capacité des banques à financer l'économie, la BCEAO a revu à la baisse les coefficients de réserves obligatoires dans quatre Etats de l'Union (Bénin, Mali, Niger

et Sénégal). Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans ces Etats sont fixés comme suit à compter du mardi 16 juin 2009 :

- Bénin : 9,0% au lieu de 15,0% ;
- Mali : 7,0% au lieu de 9,0% ;
- Niger : 7,0% au lieu de 9,0% ;
- Sénégal : 7,0% au lieu de 9,0%.

Les coefficients des réserves obligatoires restent inchangés au Burkina (7,0%), en Côte d'Ivoire (5,0%), en Guinée-Bissau (3,0%) et au Togo (3,0%).

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires demeure fixé à 5,0% dans tous les Etats membres de l'Union.

La BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires et mensuelles de couverture des besoins en liquidités des banques. Ces actions ont contribué à faire replier les taux du marché interbancaire à une semaine. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,37% en juin 2009, contre 4,63% en mai 2009 et 4,71% en mars 2009. Sur les deux dernières semaines du mois de juin qui ont suivi la décision de la Banque Centrale, le taux moyen interbancaire sur cette maturité s'est élevé à 4,14%, en dessous du nouveau taux de la pension.

Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,5653% à 3,9923%, contre une plage de 3,8068% à 4,7490% le trimestre précédent.

3^e trimestre 2009

Au cours du troisième trimestre 2009, la BCEAO a maintenu inchangés ses taux directeurs en rapport avec l'évolution favorable de l'inflation. Ainsi, la BCEAO a poursuivi une politique accommodante en vue d'un soutien à la reprise de l'activité économique au sein des pays de l'Union, dans le sillage de la tendance amorcée dans les pays industrialisés. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés à 4,25% et 6,25%, niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009.

La BCEAO a poursuivi, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, la couverture des besoins en liquidités des banques. La baisse des taux directeurs et les

injections régulières de liquidités ont contribué à faire replier le taux du marché interbancaire à une semaine qui s'est inscrit à 4,09% en septembre 2009, en dessous du taux de pension, contre 4,37% en juin 2009 et 4,63% en mai 2009.

Durant le troisième trimestre 2009, les montants mis en adjudication sur le guichet des enchères hebdomadaires ont été ajustés afin de couvrir l'ensemble des besoins exprimés par les établissements de crédit. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,2662% à 3,3646%, contre une plage de 3,5653% à 3,9923% le trimestre précédent.

Par ailleurs, l'Institut d'émission a maintenu les adjudications à taux fixes et à montants illimités sur le guichet à un mois, afin de rassurer les établissements de crédit sur la disponibilité de la Banque Centrale à les accompagner dans le financement de l'économie, dans une période marquée par une atténuation des tensions inflationnistes.

La Banque Centrale a maintenu inchangés les coefficients de réserves obligatoires applicables aux établissements de crédit de l'Union durant le trimestre sous revue, au cours duquel le rythme de croissance des crédits à l'économie a poursuivi sa décélération.

L'examen de la mise en œuvre du dispositif des réserves obligatoires sur l'ensemble de la période met en évidence une situation de liquidité excédentaire pour les banques de l'Union. En effet, les réserves effectivement constituées se sont établies à 817,1 milliards pour la période prenant fin le 15 septembre 2009 pour des réserves requises de 490,5 milliards. Ainsi, les réserves libres se sont situées à 326,6 milliards contre 300,9 milliards pour la période échu le 15 juin 2009.

4^e trimestre 2009

Au cours du quatrième trimestre 2009, la BCEAO a laissé inchangés ses taux directeurs en liaison avec l'évolution favorable de l'inflation. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009, soit respectivement 4,25% et 6,25%.

La BCEAO a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire, par le canal de ses

opérations hebdomadaires et mensuelles, en vue de la satisfaction des besoins en liquidités des banques. L'ajustement à la hausse, au quatrième trimestre 2009, des montants mis en adjudication dans le cadre des opérations d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités de la BCEAO, a contribué à la poursuite de la détente des taux interbancaires à une semaine, qui se sont situés à 3,87% en décembre 2009, contre respectivement 4,09% et 4,37% en septembre et juin 2009. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans une fourchette comprise entre 3,2584% et 3,3149%, contre un intervalle de 3,5653% à 3,9923% le trimestre précédent.

Par ailleurs, les adjudications au taux fixe de 3,65% et à montants illimités sur le guichet à un mois ont été régulièrement organisées, en vue d'assurer la couverture des besoins de plus longue maturité des banques, dans un contexte marqué par une atténuation des tensions inflationnistes.

1^{er} trimestre 2010

Au cours du premier trimestre 2010, la BCEAO a maintenu inchangés ses taux directeurs, en relation avec l'évolution favorable de l'inflation. Le taux de pension et celui de l'escompte sont demeurés fixés à leurs niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2009, soit respectivement à 4,25% et 6,25%.

Durant ce trimestre, la conduite de la politique monétaire a été marquée par la poursuite des interventions de la BCEAO sur le marché monétaire. La Banque Centrale a ainsi organisé douze opérations hebdomadaires d'injection de liquidités.

Le maintien à un niveau élevé des montants offerts par la BCEAO sur le guichet des appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités, au cours du premier trimestre 2010, a contribué à la poursuite de la détente globale des taux interbancaires à une semaine, amorcée depuis le début du dernier trimestre 2009. En effet, les taux interbancaires à une semaine se sont fixés à 3,33% en mars 2010, contre 3,52% en janvier 2010 et 3,87% en décembre 2009. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires du marché monétaire ont évolué dans un intervalle allant de 3,2544% à 3,2933%, contre une plage allant de 3,2584% à 3,3149% le trimestre précédent.

Par ailleurs, la BCEAO a poursuivi l'organisation des adjudications au taux fixe de 3,65% et à montants illimités sur le guichet des appels d'offres à un mois, en vue de couvrir les besoins de plus longue maturité des banques, dans un contexte marqué par une atténuation des tensions inflationnistes.

Aucune modification n'a été apportée au dispositif des réserves obligatoires applicables aux banques de l'Union au cours du trimestre sous revue.

2^e trimestre 2010

Au cours du deuxième trimestre 2010, la BCEAO a poursuivi, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, la couverture des besoins en liquidités des banques.

La baisse des montants offerts par la BCEAO sur le guichet des appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités, en vue de les ajuster au niveau des besoins exprimés par les banques, au cours du deuxième trimestre 2010, a induit une légère hausse du taux moyen pondéré des appels d'offres à une semaine et des taux interbancaires à une semaine.

En effet, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidités à une semaine s'est situé à 3,2942% contre 3,2629% un trimestre plus tôt. Ils ont évolué dans un intervalle allant de 3,2571% à 3,3665% au deuxième trimestre 2010, contre une plage allant de 3,2544% à 3,2933% le trimestre précédent. S'inscrivant dans cette tendance, les taux interbancaires à une semaine sont ressortis à 3,70% au second trimestre 2010, contre 3,40% le trimestre précédent.

14 septembre 2010

Le Comité de Politique Monétaire a tenu sa première réunion le 14 septembre 2010. Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA et tenant compte d'un contexte caractérisé par l'absence de risque majeur pour la stabilité des prix, le Comité a décidé de maintenir le statu quo au niveau des taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux de la pension restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, la capacité des banques à constituer les réserves obligatoires est globalement satisfaisante et l'abondance relative de la liquidité bancaire ne devrait pas être à l'origine de tensions inflationnistes. A cet effet, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les coefficients des réserves obligatoires à leur niveau actuel. Ainsi, le coefficient des réserves obligatoires applicables aux banques demeure à 7,0% au Bénin, au Burkina, au Mali, au Niger et au Sénégal et à 5,0% en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo.

1^{er} décembre 2010

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 1^{er} décembre 2010. Analysant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA dans un contexte caractérisé par une faible pression inflationniste, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir le statu quo au niveau des taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux de la pension restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, la capacité des banques à constituer les réserves obligatoires est globalement satisfaisante et l'abondance relative de la liquidité bancaire ne devrait pas induire des tensions inflationnistes. Dans un souci d'harmonisation des coefficients de réserves obligatoires applicables aux banques des Etats membres de l'Union, le Comité de Politique Monétaire a décidé une uniformisation desdits coefficients. A cet effet, il a décidé de porter le coefficient des réserves obligatoires à un niveau unique de 7,0% pour l'ensemble des pays à compter du 16 décembre 2010.

2 mars 2011

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 2 mars 2011. Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA, à la lumière des impacts de la crise politique en Côte d'Ivoire et de la résurgence des pressions inflationnistes consécutive au renchérissement des denrées alimentaires importées et à la progression des prix des carburants dans la plupart des Etats de l'Union, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt

marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

1^{er} juin 2011

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu sa réunion ordinaire le 1^{er} juin 2011.

Examinant la situation économique, financière et monétaire récente de l'UEMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté que la fin de la crise politique en Côte d'Ivoire augure des perspectives économiques prometteuses pour l'Union. Il a relevé que l'inflation persiste à un niveau relativement élevé depuis le début de l'année 2011. Le taux d'inflation, en glissement annuel, s'est, en effet, situé à 3,7% à fin mars 2011, après 3,9% à fin décembre 2010.

Analysant les autres indicateurs de conjoncture au sein de l'UMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté la poursuite de l'atonie de l'activité économique sur les premiers mois de 2011, atonie imputable notamment aux effets négatifs de la crise politique en Côte d'Ivoire et aux contre-performances du secteur industriel. Il a noté que la stabilité et la sécurité du système financier de l'Union ont été préservées, malgré les risques liés à l'impact de la crise ivoirienne sur le système bancaire.

Le Comité a recommandé aux banques de l'Union de veiller à la qualité de leurs portefeuilles et de répercuter la détente actuelle des taux d'intérêt du marché monétaire sur le volume et le coût du crédit. Il a relevé qu'à court terme, la hausse des prix ne devrait pas significativement décélérer dans l'Union, eu égard aux prévisions d'un maintien des cours du pétrole à des niveaux élevés et d'un renchérissement des denrées alimentaires importées. Le taux d'inflation ressortirait à 3,9% à fin juin 2011. Cependant, dans le moyen terme, les prévisions d'inflation seraient en phase avec l'objectif de stabilité des prix dans l'Union.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission

aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

Par ailleurs, le Comité a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires, à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

7 septembre 2011

Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 7 septembre 2011.

Au cours de cette session, le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire récente de l'Union Monétaire Ouest Africaine, notamment les risques pesant sur la stabilité des prix et les perspectives de croissance économique dans l'Union. A cet égard, le Comité a relevé une tendance au ralentissement du rythme de progression des prix. En effet, le taux d'inflation, en glissement annuel, est passé de 5,7% à fin avril 2011 à 4,8% à fin mai 2011 et à 3,9% à fin juin 2011. Cette dynamique est imputable au rétablissement des circuits de distribution en Côte d'Ivoire et au recul de l'inflation importée.

Analysant les autres indicateurs de conjoncture au sein de l'UMOA, le Comité de Politique Monétaire a noté la poursuite de l'atonie de l'activité sur le deuxième trimestre de l'année 2011, imputable aux contre-performances des secteurs industriel et tertiaire.

Les conditions monétaires sont apparues globalement favorables, avec une liquidité bancaire relativement abondante, une quasi-stabilité des taux sur le marché monétaire et une détente des taux débiteurs des banques. Toutefois, les taux moyens pondérés des émissions de bons du Trésor se sont tendus d'un trimestre à l'autre.

Le Comité a estimé que les perspectives de croissance économique de l'Union demeurent empreintes d'incertitudes. Le taux de croissance de l'activité économique est projeté à 5,3% en 2012 contre 1,0% en 2011, en liaison avec l'apaisement de la situation socio-politique dans l'ensemble des pays de l'Union.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission

aux opérations d'open market et le taux des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%. Par ailleurs, le Comité a décidé de maintenir le coefficient des réserves obligatoires à son niveau de 7,0% en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

7 décembre 2011

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 7 décembre 2011.

Au cours de cette session, le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire récente de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). En particulier, il a analysé les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et sur les perspectives de croissance économique dans l'Union. S'agissant de l'inflation, le Comité a relevé que la tendance à la décélération des prix, observée depuis le mois de mai 2011 s'est estompée en septembre. En effet, le taux d'inflation en glissement annuel est passé de 4,8% en mai à 3,9% à fin juin 2011, puis à 3,6% à fin juillet 2011, 3,5% à fin août 2011, avant de remonter à 3,8% à fin septembre 2011. La hausse des prix reste influencée par le renchérissement, en glissement annuel, des denrées alimentaires et des carburants.

L'analyse des indicateurs de conjoncture au sein de l'UMOA a laissé entrevoir un raffermissement de l'activité au troisième trimestre de l'année 2011, notamment dans l'industrie et dans le secteur tertiaire.

Les conditions monétaires sont demeurées globalement favorables, dans le contexte d'une liquidité bancaire importante et d'une détente des taux sur le marché monétaire. Toutefois, les taux d'intérêt débiteurs des banques ainsi que les taux moyens pondérés des émissions de bons du Trésor au troisième trimestre 2011 ont connu des hausses par rapport au trimestre précédent.

Examinant les perspectives de croissance économique de l'Union, le Comité a estimé que l'activité économique de l'Union restera bien orientée, quoiqu'empreinte d'incertitudes au regard de la conjoncture internationale récente. Le taux de croissance du produit intérieur brut réel a été ainsi projeté à 6,4% en 2012 contre 1,2% en 2011 et 4,3% en 2010.

Se fondant sur les analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les taux d'intérêt directeurs de la

BCEAO à leur niveau actuel. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres et le taux d'intérêt des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%. En outre, le Comité a décidé de maintenir inchangé le coefficient des réserves obligatoires à son niveau de 7,0% qui est en vigueur depuis le 16 décembre 2010.

7 mars 2012

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 7 mars 2012.

Analysant la conjoncture économique, les membres du Comité de Politique Monétaire ont relevé que les Etats membres de l'UEMOA continueront d'évoluer en 2012 dans un environnement international peu propice, marqué par un ralentissement de la croissance mondiale. La situation de l'Union devrait également se ressentir de la mauvaise campagne agricole 2011/2012. Le Comité de Politique Monétaire a noté que ces facteurs font planer des incertitudes sur la réalisation des prévisions de croissance pour l'année 2012, qui pourraient se révéler en retrait par rapport au taux de 6,4% initialement prévu.

L'analyse des conditions monétaires montre que la liquidité bancaire a connu une baisse sensible depuis le deuxième semestre 2011. Outre les facteurs conjoncturels, cette évolution résulte de changements structurels qui s'opèrent dans les économies de l'Union, induisant d'importants besoins de financement des importations aux fins de la réalisation des investissements privés et publics en cours. Cette situation entraîne une tension sur les taux d'intérêt du marché monétaire. En perspective, la demande de liquidité des banques pourrait se maintenir à un niveau élevé, au regard de l'ampleur des ressources nécessaires pour couvrir les besoins de financement exprimés par les Etats pour l'année 2012.

Sur la base des analyses qui précèdent, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir les taux d'intérêt directeurs de la BCEAO à leur niveau actuel. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres et le taux d'intérêt des opérations sur le guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,25% et 4,25%.

En outre, dans le souci de desserrer les contraintes sur la liquidité des banques et de

conforter les conditions d'un financement approprié de l'économie, le Comité de Politique Monétaire a décidé de ramener le coefficient des réserves obligatoires à 5,0% pour l'ensemble des banques des pays de l'Union, soit une baisse de deux (2) points de pourcentage, avec pour date d'effet le 16 mars 2012.

11 juin 2012

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu sa réunion ordinaire le 11 juin 2012.

Le Comité a examiné la situation économique, monétaire et financière de l'Union Monétaire Ouest Africaine à la lumière de l'évolution récente de la conjoncture internationale. Il a analysé, en particulier, les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et sur les perspectives de croissance économique dans l'Union.

Le Comité a constaté une atténuation du rythme d'évolution du niveau général des prix à la consommation dans l'Union sur la période récente à la faveur des mesures mises en œuvre au niveau national et régional en vue de lutter contre la vie chère et d'atténuer les effets des chocs d'offre. Ainsi, le taux d'inflation est passé de 2,3% en glissement annuel à fin janvier 2012 à 2,8% à fin février 2012, pour s'établir à 2,5% à fin mars 2012. Il est de 0,6% en avril 2012.

Analysant la conjoncture, les membres du Comité de Politique Monétaire ont relevé que la croissance économique de l'Union au titre de l'année 2012 serait meilleure qu'en 2011 en liaison avec la reprise rapide de l'activité en Côte d'Ivoire, le dynamisme du secteur des mines et la poursuite des investissements publics dans les infrastructures. Toutefois, des préoccupations existent en raison de l'impact des crises socio-politiques au Mali et en Guinée-Bissau, ainsi que des incertitudes suscitées par l'environnement international.

Au regard de ces incertitudes et sur la base de l'appréciation de la balance des risques, le Comité de Politique Monétaire a décidé de baisser les taux d'intérêt directeurs de la BCEAO de 25 points de base. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le

taux d'intérêt du guichet de prêt marginal de la BCEAO sont ainsi fixés respectivement à 3,00% et à 4,00% avec date d'effet le 16 juin 2012.

Au niveau du marché monétaire, le Comité a constaté que les tensions qui avaient justifié une baisse du coefficient des réserves obligatoires en mars 2012 ont commencé à s'estomper. Le taux moyen pondéré sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire qui était de 4,67% en mars 2012 s'est replié pour se situer à 4,25% en mai 2012.

Le Comité a, de ce fait, décidé de maintenir inchangé le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques à son niveau de 5% qui est en vigueur depuis le 16 mars 2012.

5 septembre 2012

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa réunion ordinaire le 5 septembre 2012.

Le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) à la lumière de l'évolution récente de la conjoncture internationale. En particulier, il a analysé les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et sur les perspectives de croissance économique dans l'Union.

Le Comité a noté la poursuite de la modération des tensions inflationnistes dans l'UMOA. Ainsi, le taux d'inflation s'est situé à 1,5%, en glissement annuel, sur le deuxième trimestre 2012, après 2,5% au trimestre précédent.

Les perspectives à moyen terme indiquent que le taux d'inflation se situerait autour de 2,3%, en glissement annuel, à moyen terme, sous l'hypothèse d'une campagne agricole 2012/2013 normale.

Analysant la conjoncture économique, les membres du Comité de Politique Monétaire ont relevé que les indicateurs conjoncturels disponibles confirment le ralentissement de la croissance économique mondiale en 2012, dans un contexte de tensions sur les marchés financiers internationaux. Les prévisions disponibles tablent sur un taux de croissance de l'Union de 5,3% en 2012.

Au niveau du marché monétaire, le Comité a constaté que la baisse de 25 points de base

des taux directeurs de la BCEAO, intervenue le 16 juin 2012, s'est répercutée sur les taux des marchés monétaires. En effet, les taux d'intérêt sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire se sont inscrits en baisse, passant de 4,67% en moyenne en mars 2012 à 4,03% en juillet 2012. En outre, il est observé une détente des taux d'intérêt des émissions de bons du Trésor. Le taux moyen pondéré des émissions de bons du Trésor à douze mois est passé de 6,26% au deuxième trimestre 2012 à 5,76% en juillet 2012.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs à leurs niveaux actuels. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,00% et 4,00%.

Le Comité a, en outre, décidé de maintenir inchangé le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques à son niveau de 5% qui est en vigueur depuis le 16 mars 2012.

7 décembre 2012

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa quatrième réunion ordinaire de l'année le 7 décembre 2012.

Le Comité a examiné la situation économique, financière et monétaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) à la lumière de l'évolution récente de la conjoncture internationale.

Analysant l'évolution de l'inflation, le Comité a relevé une légère remontée de l'indice harmonisé des prix à la consommation au troisième trimestre 2012. En glissement annuel, le taux d'inflation est passé de 2,1% en juin à 2,7% à fin septembre 2012, en raison de l'ajustement à la hausse des cours des carburants dans certains Etats membres et de l'augmentation des prix des céréales locales et des produits de la pêche. L'inflation devrait connaître une décélération au quatrième trimestre 2012 pour ressortir à 2,5% à fin décembre. En moyenne annuelle, le taux d'inflation s'établirait à 2,3% en 2012 contre 3,8% en 2011. A l'horizon de 24 mois, ce taux est projeté à 2,4%.

Analysant l'évolution des indicateurs de conjoncture, le Comité a relevé que l'activité économique au sein de l'UMOA continue de se

raffermir, notamment dans les secteurs secondaire et tertiaire. Le Comité a estimé que les performances en matière de croissance économique seraient meilleures que prévu. Les dernières estimations tablent sur une progression du produit intérieur brut de l'Union de 5,8% en 2012, soit une révision à la hausse de 0,5 point de pourcentage comparativement aux prévisions faites trois mois auparavant. Pour l'année 2013, la croissance économique devrait s'accélérer pour atteindre 6,5%.

Sur le marché monétaire, les taux d'intérêt continuent de se détendre. Le taux moyen pondéré des transactions interbancaires à une semaine est ressorti en moyenne à 4,13% au troisième trimestre contre 4,24% au deuxième trimestre 2012. Le taux moyen pondéré des émissions de bons du Trésor, s'est établi à 5,63% au troisième trimestre contre 5,72% un trimestre plus tôt.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs à leurs niveaux actuels. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 3,00% et 4,00%.

Le Comité a, en outre, décidé de maintenir inchangé le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012.

6 mars 2013

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa première réunion ordinaire de l'année le 6 mars 2013.

Le Comité a procédé à l'analyse de l'évolution récente de la conjoncture internationale et interne et apprécié les facteurs de risque pouvant peser sur les perspectives à moyen terme en matière de stabilité des prix et de croissance économique dans l'Union.

Analysant la situation économique, le Comité a relevé la persistance d'une conjoncture internationale morose et empreinte d'incertitudes. Il a noté au plan régional l'impact de la crise au Mali et en Guinée-Bissau. Le Comité a noté que l'activité économique interne a été cependant bien orientée au quatrième trimestre 2012, ce qui conforte les prévisions d'une croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de l'Union en termes

réels, estimée à 5,8% en 2012. Pour 2013, le regain de l'activité économique devrait se poursuivre avec un taux de croissance réel projeté à 6,5%.

Au titre de l'évolution des prix, le Comité a relevé que l'inflation dans l'Union a amorcé une baisse progressive depuis le mois d'octobre 2012 avec une variation en glissement annuel de l'indice harmonisé des prix à la consommation qui passe de 3,3% à fin octobre à 2,8% à fin décembre 2012 et à 2,2% à fin janvier 2013. Le taux d'inflation est projeté à 1,5% en glissement annuel au quatrième trimestre 2013.

Les facteurs à l'origine de la modération de l'inflation sont notamment la faiblesse de la demande mondiale qui atténue les risques pesant sur l'inflation importée et une baisse des prix des produits alimentaires locaux, dans la perspective d'une campagne agricole 2013/2014 satisfaisante.

Quant aux conditions monétaires, le Comité a noté une détente des taux sur les marchés monétaire et de la dette publique au cours du quatrième trimestre 2012. Ainsi, le taux moyen pondéré des transactions interbancaires à une semaine est ressorti à 3,79% alors qu'il était de 4,13% au troisième trimestre 2012. Les émissions de bons par les Trésors ont été réalisées au taux moyen pondéré de 5,21% au quatrième trimestre 2012, après des niveaux respectifs de 5,72% et 5,63% aux deuxième et troisième trimestres de l'année.

Sur la base de l'appréciation de la balance des risques, le Comité a décidé de baisser les taux directeurs de la BCEAO de 25 points de base. Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités est ramené de 3,00% à 2,75%. Le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal est fixé à 3,75% contre 4,00% précédemment. Cette décision prend effet à compter du 16 mars 2013. Le Comité a, en outre, décidé de maintenir inchangé le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012.

3 juin 2013

Le Comité de Politique Monétaire de la BCEAO a tenu sa deuxième réunion ordinaire de l'année 2013 le 3 juin 2013.

Le Comité a procédé à l'analyse de la situation économique et monétaire récente de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) ainsi que des perspectives, à la lumière de l'évolution de la conjoncture internationale.

Sur le plan international, le Comité a noté que le rythme de progression de l'activité économique mondiale serait modéré en 2013 mais devrait se raffermir en 2014.

Au niveau de l'Union, les performances macroéconomiques en 2012 ont été globalement plus favorables que prévu. Le produit intérieur brut en volume a connu une croissance de 6,4% sous l'effet d'un accroissement des investissements publics, avec des effets d'entraînement sur les investissements privés, et du dynamisme du sous-secteur des industries extractives dans certains Etats. En 2013, la croissance économique devrait poursuivre sa tendance haussière pour atteindre 6,5%, tirée par la demande intérieure.

Au titre de l'évolution des prix à la consommation, le Comité a noté la poursuite de la décélération de l'inflation dont le taux est passé, en glissement annuel, de 2,8% à fin décembre 2012 à 2,3% à fin avril 2013. Ce rythme modéré de l'inflation reflète une baisse significative des prix des produits alimentaires locaux et une faible progression de ceux des produits pétroliers. A l'horizon de 24 mois, le taux d'inflation ressortirait à 2,5% en glissement annuel.

Au titre des conditions monétaires, le Comité a noté la poursuite de la détente des taux d'intérêt sur le marché monétaire. Ainsi, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidités à une semaine est passé de 3,07% en décembre 2012 à 2,81% en avril 2013. Celui des transactions interbancaires à une semaine est ressorti en moyenne à 3,18% en avril 2013 contre 3,74% en décembre 2012.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs à leurs niveaux actuels. Le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal restent respectivement fixés à 2,75% et 3,75%.

Le Comité a, en outre, décidé de laisser inchangé, à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union.

4 septembre 2013

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu sa troisième réunion ordinaire de l'année, le 4 septembre 2013.

Le Comité a procédé à l'analyse de la situation économique et monétaire récente de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), ainsi que des perspectives, à la lumière notamment de l'évolution de la conjoncture internationale. En particulier, il a évalué les facteurs de risque pouvant peser sur la stabilité des prix et sur la croissance économique.

Au titre de la conjoncture internationale, le Comité a relevé des signes d'amélioration de l'activité économique dans les pays industrialisés.

Dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, les dernières estimations situent le taux de progression du Produit Intérieur Brut à 6,4% en volume en 2013. Les membres du Comité ont souligné que des risques pèsent sur la réalisation du taux de croissance de 7,3% prévu pour 2014. Ils ont, à cet égard, relevé que l'un des principaux facteurs de risque est l'impact négatif du ralentissement de la croissance dans les pays émergents sur les cours mondiaux des produits de base exportés par les pays de l'Union.

L'analyse de l'évolution de l'inflation laisse apparaître une décélération plus marquée que

prévu de la hausse du niveau général des prix dans l'Union. Le taux d'inflation, en glissement annuel, est ressorti à 1,7% à fin juin 2013 après 2,3% à fin mars 2013 et 2,8% à fin décembre 2012. Ce ralentissement résulte, pour l'essentiel, de la décreue des prix des céréales locales ainsi que de la baisse des prix des carburants dans certains pays à la faveur de la détente des cours mondiaux du pétrole. En moyenne, les prévisions tablent sur un taux d'inflation de 1,9% pour l'année 2013 contre 2,4% en 2012. A l'horizon de 24 mois, le taux

d'inflation ressortirait à 2,4% en glissement annuel.

Le Comité de Politique Monétaire a également noté une détente des taux sur les différents compartiments du marché monétaire au deuxième trimestre 2013. Ainsi, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidité à une semaine et celui des opérations sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire ont tous deux connu des baisses de vingt-trois (23) points de base d'un trimestre à l'autre. La même tendance a été observée sur le marché des bons et obligations du Trésor.

Sur la base de ces analyses, le Comité de Politique Monétaire a décidé de baisser de 25 points de base les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidités passe de 2,75% à 2,50% et le taux du guichet de prêt marginal est fixé à 3,50%, contre 3,75% précédemment. Cette décision prend effet à compter du 16 septembre 2013.

Le Comité a, en outre, décidé de laisser inchangé, à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union.

9 décembre 2013

Le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a tenu, le 9 décembre 2013, sa quatrième réunion ordinaire de l'année.

Le Comité a passé en revue les développements économiques et financiers au plan international et régional depuis sa dernière réunion tenue le 4 septembre 2013 ainsi que les perspectives à moyen terme en matière de stabilité des prix et de croissance économique dans l'Union.

Au plan international, le Comité a relevé des divergences dans la dynamique de croissance entre les pays avancés où la reprise se consolide et les pays émergents dont le rythme d'expansion demeure en deçà des performances enregistrées les années précédentes.

Sur le plan régional, les dernières prévisions attestent une bonne résilience des économies de l'Union, malgré une conjoncture

internationale peu favorable. Les estimations situent la croissance du Produit Intérieur Brut en volume à 6,0% en 2013, après 6,5% en 2012. En 2014, elle atteindrait 7,0%. La poursuite des investissements publics ainsi que le regain de dynamisme attendu des investissements privés seraient les principaux moteurs de cette croissance.

Au titre de l'évolution des prix à la consommation, le Comité a relevé la poursuite de la décélération de l'inflation. Le taux d'inflation se stabiliserait en octobre et novembre 2013 à 0,7% en glissement annuel. Si cette tendance se confirme en décembre, le taux d'inflation moyen annuel de l'Union devrait ressortir à 1,6% contre 2,4% en 2012. Les nouvelles prévisions situent le taux d'inflation dans l'Union à 1,7% en glissement annuel au quatrième trimestre 2014.

Le Comité de Politique Monétaire a également noté la poursuite de la détente des taux d'intérêt sur les différents compartiments du marché

monétaire. Ainsi, le taux moyen pondéré des appels d'offres d'injection de liquidités à une semaine est ressorti à 2,54% à fin octobre 2013, en baisse de 27 points de base par rapport à juin 2013. Sur le compartiment à une semaine du marché interbancaire, le taux d'intérêt moyen pondéré des opérations est passé de 3,13% en juin 2013 à 3,05% à fin octobre 2013. La même tendance a été observée sur le marché de la dette publique. Le taux moyen pondéré des bons du Trésor à un an a baissé de 26 points de base pour ressortir à 4,51% en octobre 2013.

Au terme de son analyse, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs de la BCEAO. Ainsi, le taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidités reste fixé à 2,50% et celui du guichet de prêt marginal à 3,50%. Le Comité a, en outre, décidé de laisser inchangé le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union à son niveau de 5% en vigueur depuis le 16 mars 2012.

CHRONOLOGIE ECONOMIQUE ET POLITIQUE DES ETATS DE L'UNION

BENIN

2 octobre 2013 – Le Président Boni YAYI prend part à Lagos au 2^e Forum Economique Inde-Bénin.

7 octobre 2013 – Le Président Boni YAYI procède à un remaniement technique de son Gouvernement.

10 octobre 2013 – Séance de travail du Président Boni YAYI avec l'homme d'affaires nigérian Aliko DANGOTE, promoteur d'un investissement de 150 milliards destiné à la construction d'une centrale thermique de 200 Mégawatts au Bénin.

11 octobre 2013 - Prestation de serment de Monsieur Joseph GNONLONFOUN, nommé Médiateur de la République en remplacement de Monsieur Albert TEVOEDJRE.

13-14 octobre 2013 – Organisation à Cotonou de la 3^e rencontre des organes de sécurité des pays d'Afrique sur la lutte contre les violences faites aux filles et aux femmes.

14 octobre 2013 – Séance de travail du Président Boni YAYI avec le Conseil d'Organisation et de Supervision de la Liste Electorale Permanente Informatisée.

17 octobre 2013 – Organisation à Cotonou par le Gouvernement d'un atelier d'échanges sur l'extrême pauvreté et l'indigence.

23 octobre 2013 – Le Groupe SAPETRO annonce au Président Boni YAYI la découverte d'une réserve de pétrole commercial de 87 millions de barils sur le bloc n°1 du champ pétrolier de Sémè-Podji.

– Le Président Boni YAYI prend part à Dakar au 17^e sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) au cours duquel il a été désigné Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays de l'Union.

– Ouverture à l'Assemblée Nationale de la session budgétaire de l'année 2013, consacrée à l'examen et à l'adoption du projet de Budget Général de l'Etat, exercice 2014.

25 octobre 2013 – Le Président Boni YAYI prend part à Dakar au sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

28-30 octobre 2013 – Tenue à Cotonou de la 4^e assemblée générale du Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

31 octobre 2013 – Organisation à Cotonou par la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) d'une rencontre, en prélude aux manifestations de son 40^e anniversaire sur le thème « 1973-2013, 40 ans d'intervention de la BOAD au Bénin : bilans et perspectives ».

– Signature entre le Bénin et la République Fédérale d'Allemagne d'un accord de financement pour la réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Nangbéto d'un montant de 4,9 milliards de francs CFA.

– Le Président Boni YAYI prend part à la cérémonie de la rentrée judiciaire 2013-2014 de la Cour Suprême.

4 novembre 2013 – Séance de travail du Président Boni YAYI et du Directeur Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture (FAO), avec les acteurs du monde agricole.

4-6 novembre 2013 – Tenue à Cotonou d'un colloque international co-organisé par la Cour Constitutionnelle et l'organisation internationale de la Francophonie (OIF) sur la gestion des contentieux électoraux dans l'espace francophone.

4-7 novembre 2013 – Organisation à Cotonou de la 20^e séance plénière de la Commission

Technique du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA).

7 novembre 2013 – Lancement à Porto-Novo du Projet d'appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et à la Production de Cartographie (PAPDFGC), financé par l'Union Européenne et le programme des Nations Unies pour le Développement au Bénin (PNUD) pour un montant de 5,4 milliards de francs CFA.

– Tenue à Cotonou d'un atelier de validation du 5^e rapport d'étape de la mise en œuvre du Plan National d'actions du mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP).

– A l'invitation de son homologue béninois, le Président de la République du Niger, Son Excellence Monsieur Mahamadou ISSIFOU, a effectué une visite de travail et d'amitié au Bénin.

8 novembre 2013 – Signature entre le Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) d'un contrat de mandat d'arrangement de financement pour un montant de 200 milliards de francs CFA.

– Signature de contrat de partenariat entre le Bénin et le Centre Songhaï à travers lequel cette structure s'implique dans la mise en œuvre du projet de promotion de l'entrepreneuriat agricole pour la transformation économique des zones rurales au Bénin. Le coût du projet est estimé à 23 milliards de francs CFA.

13 novembre 2013 – Le Président Boni YAYI prend part à Lomé à la cérémonie d'ouverture du forum marquant les 40 ans de la création de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

14 novembre 2013 – Signature entre le Bénin et la Chine de deux accords d'un montant global de 16 milliards de francs CFA, en vue de la réalisation de certains grands projets définis par les deux parties.

19-20 novembre 2013 – Le Président Boni YAYI prend part à Koweït-City au 3^e sommet afro-arabe sur le thème « *Partenaires dans le développement et l'investissement* ».

23-24 novembre 2013 – A l'invitation de son homologue béninois, le Président de la République du Sénégal, Son Excellence Monsieur Macky SALL, effectue une visite de travail et d'amitié au Bénin.

28-29 novembre 2013 – A l'invitation de son homologue béninois, le Président de la République de Guinée Equatoriale, Son Excellence Monsieur Obiang NGUEMA MBASSOGO, effectue une visite de travail et d'amitié au Bénin.

TOGO

4 octobre 2013 – Cérémonie de réception des ouvrages du Programme Francophone d'appui au Développement Local au Togo.

10 octobre 2013 – Le Gouvernement togolais, le Bureau Veritas Inspection Evaluation Assessment and Control et SOGET SA ont procédé, à Lomé, à la signature d'une convention pour la mise en place et l'exploitation d'un Guichet Unique pour le Commerce Extérieur au Togo (GUCE).

– Lancement par le Ministre des Mines et de l'Energie, M. Dammipi NOUPOKOU des travaux de la phase II du projet d'électrification rurale d'un coût de 15 millions de dollars US financés par une ligne de crédit d'Exim Bank de l'Inde.

11 octobre 2013 – Une rencontre marquant le démarrage effectif du Programme Régional de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (PRODERE) s'est tenue au siège de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO à Lomé.

11-12 octobre 2013 – Le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE prend part, à Addis-Abeba (Ethiopie), au sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur la Cour Pénale Internationale.

17 octobre 2013 – Participation de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), tenue à Ouagadougou (Burkina Faso).

24 octobre 2013 – Le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE prend part à Dakar (Sénégal), à la 17^e Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA consacrée à la situation politique, économique, financière ainsi qu'à l'état du processus d'intégration de l'Union.

25 octobre 2013 – Participation du Chef de l'Etat aux travaux de la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO à Dakar, consacrée aux questions économiques et à la mise en place d'un marché commun dans la Zone CEDEAO.

5 décembre 2013 – Cérémonie de signature de deux conventions de financement relatives à l'aménagement du tronçon du contournement de Lomé d'une valeur de 11,7 milliards FCFA et au programme d'appui à la bonne gouvernance d'un montant de 3,2 milliards FCFA entre le Gouvernement Togolais et la

Banque de Développement Allemande (KFW).

6-7 décembre 2013 – Le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE prend part à Paris (France) aux travaux du sommet de l'Elysée pour la paix et la sécurité en Afrique.

10 décembre 2013 – Le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE prend part à Johannesburg (Afrique du Sud) aux cérémonies d'hommage à Nelson MANDELA.

17 décembre 2013 – Le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, participe à Niamey (Niger), aux travaux du 2^e sommet du Conseil de l'Entente.

30 décembre 2013 – Adoption par l'Assemblée Nationale du budget, gestion 2014, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 832,7 milliards FCFA.

LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE LA BCEAO

Périodiques

- 1 - Rapport annuel de la BCEAO – de 1956 à 2011 (annuel)
- 2 - Notes d'Information et Statistiques – de 1956 à 2004
 - Statistiques monétaires (mensuel)
 - Statistiques économiques (trimestriel)
 - Etudes et recherche (trimestriel)
 - Informations générales (trimestriel)
- 3 - Bulletin mensuel de statistiques monétaires et financières - de janvier 2005 à décembre 2013
- 4 – Bulletin mensuel de conjoncture - d'octobre 2005 à décembre 2013
- 5 - Note trimestrielle de conjoncture - de juin 2010 à septembre 2013
- 6 - Note trimestrielle d'information de mars 2005 à décembre 2013
- 7 - Annuaire statistique - de 2004 à 2012
- 8 - Annuaire des banques et établissements financiers – de 1967 à 2012
- 9 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers (annuel)
 - Bilans des banques et établissements financiers – de 1967 à 2003
 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers – 2004 à 2011
- 10 - Monographies des Systèmes Financiers Décentralisés (annuel) – de 1993 à 2006
- 11 - Perspectives économiques des Etats de l'UEMOA (2006 à 2013)
- 12 - Revue de la stabilité financière dans l'UEMOA (2006, 2008)
- 13 - Revue Economique et Monétaire (de juin 2007 à juin 2013)

Ouvrages

- 14 - Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (4 volumes) – Dakar, Edition BCEAO, août 1994
- Recueil des instructions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des opérations bancaires-
 - Volume I : Cadre réglementaire général
 - Volume II : Documents de synthèse
 - Volume III : Transmission des documents de synthèse
- 15 - Recueil des textes légaux et réglementaires – 2003
- 16 - Histoire de l'UMOA (3 tomes en français et en anglais) – Paris, Edition Georges Israël, janv. 2000
- 17 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) (4 tomes)
 - Plan comptable général des entreprises – Paris, Edition Foucher, décembre 1996
 - Guide d'application – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
 - Système minimal de trésorerie – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
 - Tableaux de passage – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
- 18 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA)
 - Liste intégrale des comptes et états financiers - Dakar, Edition BCEAO, 2005
- 19 - Méthodologie d'Analyse Financière – Dakar, Edition BCEAO, 2004
- 20 - Billets et pièces de monnaie dans la Zone UMOA (des origines à 2012), BCEAO, 2012



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 - Dakar - Sénégal
www.bceao.int